



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des Examens et Concours

**Pôle expertise et support
Division des Examens et Concours
DEC 1**

**ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DE
L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'AVANCEMENT AU GRADE DE SECRÉTAIRE
ADMINISTRATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

Session 2024

**LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE
RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER
CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS**

VU le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'état et à certains corps analogues ;

VU l'arrêté du 25 août 2011 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2010 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 1^{er} décembre 2014 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 18 septembre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture d'examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Le jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur pour la session 2024 est composé comme suit :



**ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DE
L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'AVANCEMENT AU GRADE DE SECRÉTAIRE
ADMINISTRATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

Session 2024

Président :

M. Julien VASSEUR, Secrétaire Général d'Académie Adjoint, affaires générales et financières, rectorat, Montpellier,

Vice-président :

Mme Mélody VAEREWYCK, personnel de direction, collège Frédéric Mistral, Pérols,

Membres du jury :

M. Benoit BERTIN, Attaché Principal d'Administration de l'État, Division de l'Organisation Scolaire, chef du bureau des lycées et lycées professionnels, rectorat, Montpellier,

M. Laurent BONNEL, personnel de direction, collège Victor Hugo, Sète,

Mme Sylvie CALVEZ, Attaché d'Administration de l'État, Université de Perpignan Via Domitia, Perpignan,

Mme Charlotte GAUSSERAN, Attaché Principal d'Administration de l'État, conseillère RH de proximité (Hérault), rectorat, Montpellier,

Mme Sandra GUILLOU, Attaché d'Administration de l'État, fondé de pouvoir, lycée Jean Monnet, Montpellier

M. Nicolas REMOND, Inspecteur, chef du pôle jeunesse, engagement, vie associative, DRAJES, Montpellier,

Mme Valérie VAUTHIER-DESMARETZ, personnel de direction, lycée Clémenceau, Montpellier,

Article 2 :

Le président du jury est assisté d'un vice-président, lequel est appelé à remplacer le président dans le cas où celui-ci se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission.

Article 3 :

La secrétaire générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Montpellier, le

07 06 2024

Pour la rectrice et par délégation
La secrétaire générale d'académie

Isabelle CHAZAL